ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat-SAIO
DSDEN du Bas-Rhin
DSDEN du Haut-Rhin

Mise à jour : 16/1/26

Procédure et mode d'emploi : D14

Bac pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne

Public concerné :

Tous les élèves issus de 3ème.
(Exceptionnellement des élèves issus de 2nde générale et technologique ou professionnelle souhaitant reprendre un nouveau parcours.)

Le dispositif :

Le ou la titulaire du baccalauréat professionnel **spécialité Accompagnement, soins et services à la personne** exerce ses activités auprès de l'enfant, de l'adolescent, de la personne adulte ou âgée, de la personne en situation de handicap y compris en situation temporaire ou permanente de dépendance.

Il ou elle exerce des activités de soins d'hygiène, de confort, de sécurité et d'aide aux actes de la vie quotidienne, de maintien de la vie sociale. Il mène également des activités d'éducation à la santé en lien avec le projet de l'établissement et participe à des activités de gestion en fonction du contexte de travail.

Il ou elle intervient au sein d'établissements sanitaires et médicosociaux ou auprès de services de soins ou d'aide à domicile.

ATTENTION : pour cette formation, les vaccinations sont obligatoires, y compris la vaccination contre l'hépatite B et COVID 19. Elles doivent être faites au plus tard avant la première période de formation en milieu professionnel (structures médico-sociales).

Affectation :

L'affectation des élèves dans l'établissement qui accueille cette formation relève de la compétence du directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) via Affelnet et ne nécessite pas de procédure spécifique.